

Il est grand temps de passer à l'action !

2020 est l'année internationale des infirmier.e.s, cette année doit être mise à profit par tous, tant au sein de la profession que des autorités, pour prendre des décisions importantes.

Une toute nouvelle étude publiée par le KCE, une de plus, montre qu'il y a des efforts à faire au sujet de la dotation infirmière auprès des patients dans les hôpitaux belges. Notre pays compte beaucoup d'infirmiers proportionnellement à sa population, mais il y a encore trop de patients pour un seul infirmier. Le KCE indique qu'il est urgent d'injecter des moyens financiers pour augmenter le nombre d'infirmiers, mais également d'aides-soignants et d'autres personnels de soutien, de le faire dès l'année 2020 en commençant par la gériatrie, et ensuite partout ailleurs où il y a en moyenne plus de 8 patients par infirmier.e en journée. Nous vous proposons plus loin dans cette revue de prendre connaissance des premières pages du rapport. La Ministre De Block a souvent plaidé pour une gestion du système de santé inspirée par les preuves scientifiques. En voilà quelques-unes servies sur un plateau.

Dans la foulée des divers porte-voix qui plaident pour une augmenta-

tion du nombre d'infirmiers autour du patient, certains experts plaident également pour d'autres réflexions et actions à prendre en même temps que l'augmentation du nombre de professionnels. Par exemple, dans certains secteurs il est indispensable que tout ou partie des infirmiers mis à disposition des patients et des services soient, en plus d'être suffisamment nombreux, suffisamment compétents dans certaines spécialités. Au-delà de l'aspect des compétences mises au service du patient et du système de santé, permettre à des infirmiers de se spécialiser et d'embrasser une carrière clinique est une des clés permettant de retenir plus de professionnel dans le métier. Le plan d'attractivité mis à mal par la Ministre actuelle reposait sur ce principe de carrière clinique et commençait à montrer son impact positif. Evidemment, si on doit pouvoir proposer une spécialisation à des infirmiers sortant déjà de 4 années d'étude de bachelier il faut en revoir les modalités actuelles... on peut difficilement imaginer que des milliers d'étudiants infirmiers fassent 5 ans d'études d'affilée pour en sortir spécialisés et toujours bacheliers. Ça ne serait ni attractif, ni juste. C'est pourquoi, à la demande de la Ministre, le Conseil



Fédéral de l'Art Infirmier s'est penché sur de nouvelles modalités de spécialisation infirmière qui sont présentées plus loin dans cette revue. Il s'agit d'un avis, la.le Ministre actuel.le ou suivant.e n'est pas obligé.e de le suivre, mais nous avons là un consensus issu de l'ensemble de la diversité infirmière, tant du nord que du sud du pays, il serait sot de ne pas en tenir compte..

Un autre exemple de réflexions ou actions à prendre serait de réenvisager les services que la profession infirmière peut rendre à la population dans certains domaines. On pense par exemple à des domaines où une pratique infirmière avancée pourrait se déployer. Il est trop tôt pour développer ce thème en détail ici pour l'instant, car les travaux sont encore en cours pour définir les contours de ce que sera cette pratique (nos mandataires participent d'ailleurs à un groupe de travail à ce sujet auprès du SPF Santé Publique). Il s'agit là aussi d'une nouvelle perspective de carrière infirmière attractive, certes limitée à un petit groupe potentiel de collègues, mais reposant lui aussi sur des données probantes quant à son efficacité. Dans les pays qui ont mis en œuvre la pratique infirmière avancée, les résultats se font d'ailleurs sentir en termes de satisfaction au travail des infirmiers de pratique avancée, mais également du reste de l'équipe qui reçoit davantage de soutien, de coaching et de pistes pour faire face aux difficultés rencontrées..

Parmi les autres services que la profession infirmière pourrait rendre, et qui pourraient intéresser certains d'entre nous, il y a l'accompagnement de personnes porteuses de handicap, ou d'enfants ayant des besoins de santé chroniques particuliers, et l'éducation de leurs proches et des professionnels de l'aide. En effet, d'autres personnes que des infirmiers devraient pouvoir poser certains gestes techniques dont ces personnes/enfants ont besoin pour avoir, autant que possible, une vie intégrée dans la société. Or à ce jour il y a une réelle cacophonie sur cette question. Certains publics bénéficient d'infirmiers en permanence, d'autres de manière ponctuelle, pour d'autres on apprend à des proches à réaliser les soins nécessaires, et dans d'autres cas il arrive que ce soient des éducateurs qui réalisent les soins (avec ou sans la formation et le soutien d'infirmiers). Nombre de ces derniers cas sont totalement illégaux. Pourtant il serait possible, en le cadrant bien et en prévoyant des limites strictes, dont certaines à fixer par l'infirmier lui-même en fonction de la situation, d'autoriser certaines délégations si elles sont bénéfiques pour le bénéficiaire des soins. Certains infirmiers sont réticents à une telle évolution, nous les comprenons, mais il faut savoir qu'il y a en Belgique depuis 2014 des accords politiques, tous partis confondus, pour évoluer en ce sens. Le Conseil Fédéral de l'Art Infirmier et la Commission Technique ont donc pris l'initiative de faire une

contre-proposition constructive et réaliste au prochain ministre qui se pencherait sur cette question – elle est également publiée dans notre revue. Et souvenons-nous qu'à certaines conditions, par exemple la rémunération de cette activité, elle pourrait vraiment relever d'une opportunité pour une partie de la profession. Voilà donc une matière consensuelle de plus à prendre à bras le corps par les autorités.

Les quelques exemples d'évolutions mentionnées dans cet éditorial montrent qu'il y a, dans notre pays, de la matière, des connaissances scientifiques, et des consensus au sein de la profession. Si une autorité avait l'ambition de mener de grands chantiers afin de rendre la profession infirmière plus attractive, de faire diminuer la fuite de professionnels infirmiers de secteurs en secteurs de santé puis vers l'extérieur, et en même temps de mieux répondre aux besoins de la population et du système de santé, elle n'aurait plus qu'à se pencher et à cueillir les nombreuses productions de ces dernières années, et à en appliquer les propositions.

Durant cinq ans, très peu d'actions ont été prises en faveur de la profession, nous en avons profité pour nourrir et aboutir dans des réflexions et des propositions de décisions. Maintenant il faut faire des choix politiques et appliquer les actions proposées.

Le comité de rédaction.